

Décision portant nomination

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET - ST ETIENNE

LE PRESIDENT DE L'ECOLE NATIONALE DES MINES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code de la recherche ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

Vu la décision Inserm n° 2011-055 créant l'Unité Mixte de Recherche n° Inserm U 1059 ;

Vu la décision Inserm n° 2015-133 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1059 ;

Vu la décision Inserm n° 2016-109 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1059 ;

Vu la décision Inserm n° 2021-43 renouvelant l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1059 ;

Vu la décision Inserm n° 2024-349 portant fin de fonction de Laurence VICO-POUGET, directrice de l'Unité Mixte de Recherche Inserm U 1059 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 6 juin 2023

DECIDENT :

Article 1 : Monsieur Stéphane AVRIL est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche U 1059 intitulée "SAINBIOSE "SAnté, INgénierie, Biologie, Saint-Etienne" jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2024.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET - ST ETIENNE

LE PRESIDENT DE L'ECOLE NATIONALE DES MINES